

L'histoire en marche

Cœur du Jura, « commencement » de notre histoire, Moutier se retrouve à la croisée des chemins.

Dans un passé lointain, au temps des traités de combourgeoisie imposés par Berne, objet de chantage ou sujet à occupation militaire, au temps où les Prévôtois avaient deux maîtres se disputant le pouvoir, notre cité a tiré profit d'une situation ambiguë pour défendre ses libertés et s'aménager une indépendance presque complète. Nos ancêtres n'ont jamais aimé que Berne puisse ressentir le besoin « d'étendre une patte affectueuse vers les vastes pâturages de l'Evêché de Bâle ». Nous n'aimons pas davantage aujourd'hui la patte affectueuse de l'Ours.

Plus près de nous, en 1793, quatre ans après la prise de la Bastille, le goût inné de l'indépendance des gens de Moutier devait les conduire à se donner une Constitution qui faisait de la Prévôté une véritable république heureuse et prospère.

Pour la petite, ou la grande, histoire, le 17 juin 1793 le Conseil d'administration provisoire de la Prévôté de Moutier-Grandval dresse la liste de ses membres qui sont pour la mairie de Moutier : Jean-Henri Moschard, Jean-Pierre Mérillat, Jacob Gobat et Jean-Pierre Juillerat.

La Prévôté a toujours été terre de liberté. D'ailleurs n'est-il pas symptomatique que le premier organisme autonomiste issu du réveil de 1947 se soit précisément intitulé « Comité de Moutier » ? Décidément, Moutier est terre jurassienne. Hier comme aujourd'hui, et comme demain.

Lors des plébiscites d'autodétermination du peuple jurassien, des campagnes haineuses ont été menées par nos adversaires antiséparatistes. Dans ce camp-là, on agitait la question confessionnelle pour justifier la nécessité d'enfermer Moutier dans l'espace territorial bernois.

Gens sans foi ni loi, soucieux de masquer l'empiètement du peuple bernois sur la patrie jurassienne, les pro-bernois accusaient les Jurassiens d'origine de « fausser l'histoire », alors qu'il a été établi que la population francophone de Moutier et de son district, toutes appartenances religieuses confondues, s'est prononcée en majorité pour le canton du Jura, aussi bien le 23 juin 1974 que le 16 mars 1975 !

Avec cela, souvenons-nous des arguments qu'agitait M. Bonsens pour convaincre les Prévôtois de rester bernois. Derrière la propagande antiséparatiste, l'objectif était clair : semer le doute et la peur dans les esprits de la population prévôtoise ! La logique reste la même de nos jours. Et puis, l'incertitude n'étant pas propre à pousser au changement, il est toujours plus facile de combattre un projet que d'adhérer à une idée novatrice ! Alors que les séparatistes étaient disposés à construire par eux-mêmes et sans contrainte quelque chose de nouveau, de nombreux indécis, craintifs ou ignorants, ont succombé aux contenus simplificateurs et mensongers de la propagande pro-bernoise. Lorsqu'on veut se battre pour le statu quo, il suffit de faire peur aux gens.

Une chose a changé cependant. Si en 1974 les gens votaient pour un canton qui était à créer, avec tous les doutes et les espoirs que cela sous-entend, aujourd'hui nous avons la chance de savoir vers quoi nous allons. Ce n'est plus un saut dans le vide, mais une marche tranquille vers une destination connue et espérée.

Chacun sait que le choix de Moutier, lors du faux plébiscite de 1975, a été fortement influencé par le versement des fonds occultes de l'Etat bernois. Le 23 juin 1974, 70 malheureuses voix nous séparaient du canton du Jura. C'est alors que le pouvoir bernois eut peur, fit main basse sur les bulletins rentrés et établit la liste des abstentionnistes, qu'il paya pour assurer la majorité pro-bernoise lors du vote communal de septembre 1975. L'influence des « caisses noires bernoises » sur les résultats des scrutins de 1974 et de 1975 a été formellement reconnue et admise, puisque le Lauffonnais a vu son vote cassé, a pu revoter, et a quitté Berne. Ceci, le Jura n'a pas pu le faire, soumis qu'il a été aux arguties du Tribunal Fédéral. « Vous n'étiez pas né, vous ne pouvez donc pas venir vous plaindre de ce que qui a été fait ». Les milliers de citoyens floués étaient eux bien nés, mais ils n'ont eu que leurs yeux pour pleurer.

En 1985, le Gouvernement jurassien protestait contre cette falsification de l'histoire en écrivant au Conseil fédéral. S'agissant du scrutin du 23 juin, il concluait en ces termes : *« Il ne fait dès lors aucun doute que l'appui financier massif et illicite dont ont bénéficié les antiséparatistes de la part des autorités bernoises a faussé les résultats des opérations plébiscitaires et a conduit à l'éclatement du Jura. »*

Le rappel des faits, politiques et « électoraux », nous sert à mieux cerner « le mûrissement » du processus historique conduisant Moutier à rejoindre l'Etat jurassien. Partant d'une situation initiale défavorable en raison des intrusions bernoises dans le débat démocratique prévôtois, la communauté jurassienne en Prévôté n'a cessé de croître électoralement sur la base d'une plate-forme politique mettant l'union de Moutier avec la République et Canton du Jura au cœur de l'action. La majorité autonomiste s'est de même renforcée au fil des scrutins sous l'impulsion d'autorités saluées pour leur bonne gestion de la ville. La toute récente et brillante élection de Marcel Winistoerfer à la mairie est là pour corroborer le propos. A Moutier, c'est une constante : contrairement à leurs adversaires, les autonomistes prennent leurs responsabilités et le corps électoral leur en est reconnaissant.

La ville de Moutier, centre historique et culturel du Jura, constitue depuis toujours le foyer de la conscience jurassienne. Les Prévôtois appartiennent au peuple jurassien, et seules les tricheries bernoises les ont empêchés de construire, avec leurs frères jurassiens, la nouvelle République née de l'acte de libre disposition du 23 juin 1974. Il n'est donc pas étonnant que Moutier, depuis le plébiscite d'autodétermination, se soit préoccupé de son retour dans la famille jurassienne. Il était ainsi parfaitement compréhensible que, dès le moment où, en 1986, la double majorité municipale, exécutif et législatif, bascula définitivement du côté des autonomistes, ces derniers aient remis constamment l'ouvrage sur le métier.

Voici quelques repères témoignant de cette indéfectible volonté :

En mai 1989, alors que Jean-Rémy Chalverat dirige la ville depuis un peu plus de deux ans, le Conseil municipal propose la répétition du vote d'autodétermination du 23 juin 1974 à l'échelle des six districts.

En janvier 1991, deux ans plus tard, Moutier demande officiellement son rattachement à l'Etat jurassien.

En juin 1992, faisant fi de la surdité bernoise, le Conseil municipal demande au Conseil fédéral l'organisation d'un vote consultatif à Moutier.

En 1993 enfin, un projet de contrat de rattachement avec le canton du Jura est signé. Nous y reviendrons.

En décembre 1996, Maxime Zuber ayant accédé à la mairie deux ans plus tôt, Moutier demande au Conseil exécutif du canton de Berne qu'il élabore les bases légales permettant à la ville de rejoindre la République et Canton du Jura.

En 1998 enfin, malgré l'interdiction promulguée par Berne, un vote consultatif a lieu le 29 novembre.

En effet, à la fin de l'été 98, les autonomistes affirment qu'un OUI lors du vote consultatif est la suite logique de la politique qui est menée en Prévôté depuis 1975, rappelant que les Jurassiens, année après année, ont progressé vers le but qu'ils se sont fixés. Malheureusement, une infime majorité d'avis négatifs s'est dégagée des urnes ce funeste 29 novembre. Aucun d'entre nous ne souhaite revivre un tel scénario.

S'il s'est trouvé en 1998 des Jurassiens opposés au rattachement de Moutier au canton du Jura, ils sont revenus depuis lors à des considérations qui font fi de la fausse « unité du Jura bernois ». Au sein des rangs autonomistes du Jura méridional, on affirme à juste titre que cette prétendue unité représente plus que jamais un piège mortel. La seule « unité » qui vaille est celle de l'ensemble du Jura francophone. Dès lors, un obstacle d'ordre psychologique est levé, Moutier peut partir, ses amis l'y encouragent et ses forces autonomistes sont unies et unanimes.

Revenons quelques instants sur cette année 1993. Le 28 mai, Claude Monnerat, président de la commission parlementaire « Rattachement de Moutier au Jura » et Jean-Claude Prince, président de la commission de la coopération et de la réunification du parlement jurassien, signaient un projet de contrat en vue du rattachement de la ville de Moutier à la République et canton du Jura.

A sa lecture, on constate que les lignes directrices de ce contrat offrent de substantielles garanties aux Prévôtois. Il y est notamment prévu que la ville de Moutier conservera son statut de chef-lieu de district, que l'hôpital sera protégé dans son intégrité. L'école secondaire y obtient un statut intercantonal, les acquis sont maintenus pour les écoles professionnelles, le Musée jurassien des Arts doit devenir Musée cantonal jurassien des Beaux-Arts, etc. Enfin, les dizaines de millions de francs obtenus par le partage des biens devraient être réinvestis dans la région de Moutier. L'Accord du 25 mars 1994 donnant naissance à l'Assemblée interjurassienne interrompt le processus initié par les autorités de la ville.

Cependant, celui-ci peut, et doit même, inspirer les responsables politiques d'aujourd'hui, à Moutier et dans la République et canton du Jura, dans leur façon d'appréhender les modalités de leur union.

Le « vote communaliste », tel que prévu par la Déclaration d'intention du 20 février 2012, constitue l'étape ultime d'un processus marqué par l'opposition entre le peuple jurassien et la majorité électorale du Jura méridional. Il mettra fin à la *Question jurassienne* au sens de l'Accord du 25 mars 1994. Mais l'avenir du Jura historique n'est pas scellé par la conclusion d'arrangements intercantonaux. L'avenir du Jura appartient aux Jurassiens qui en feront ce qu'ils jugeront bon.

Le 18 juin 2017, se jouera l'avenir de Moutier. Dirigée par une majorité autonomiste depuis trente ans, plaçant sa confiance dans des autorités qui ont fait de l'union de leur ville avec le canton du Jura un de leurs objectifs principaux, la cité prévôtoise se trouve une nouvelle fois au centre de l'histoire jurassienne. Elle a des exigences dont personne ne remet la légitimité en cause dans le canton du Jura.

Depuis deux semaines, les militants de « Moutier ville jurassienne » ont repris leur bâton de pèlerin. Ils vont sonner aux portes de ceux qu'ils avaient rencontré l'an dernier. Cette fois-ci ce ne sont plus des questions qu'ils ont, mais des réponses. Réponses aux principaux sujets de préoccupation des Prévôtois. Ils accomplissent cette démarche avec le sourire, car ils savent que non seulement le cœur mais aussi la raison plaident pour un oui le 18 juin 2017. Ce sont à nouveau plusieurs milliers de citoyens qui seront approchés. Ils entendront nos arguments, recevront notre documentation.

À la fin de l'été les experts mandatés par les deux cantons et la commune de Moutier livreront leur rapport. À cela s'ajoutera le message des autorités jurassiennes, dont tous les Prévôtois attendent qu'il clarifie la future situation de Moutier dans le canton du Jura. N'en doutons pas, ce message sera clair. Les autorités jurassiennes savent pertinemment que face aux arguments fallacieux de nos adversaires, il importe que les citoyens de Moutier connaissent explicitement leur futur jurassien. Ils auront alors toutes les cartes en main pour faire leur choix.

Moutier est plus que jamais le cœur de la patrie jurassienne. L'histoire se souvient toujours de ses premiers pas. Moutier est appelé à en retrouver la trace, non en se « rattachant » au canton du Jura, mais en réalisant par son adhésion à l'Etat jurassien le vœu intime d'une communauté humaine que de fâcheux contretemps ont annihilé au cours des âges. Moutier, village bernois, ou ville jurassienne ? Le doute n'est pas permis.

Prévôtoises, Prévôtois, la meilleure chose qui puisse arriver à votre ville c'est de choisir un destin jurassien et ceux qui vous le proposent habitent cette ville, aiment cette ville et souhaitent son succès et le bonheur de ses habitants.

Jurassiens demain, Prévôtois toujours ! Voilà ce que nous sommes et serons.

Merci de votre attention.